

Commune de CHOUX -JURA

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 02 août 2024

Présents : J. PIERS, L. MERMET AU LOUIS, F. CHESNAIS, F. PERRIN, MN. HUMBERT, P. POLIS, M. RAMBERT, et C. MERCIER,

Secrétaire : L. MERMET-AU-LOUIS

Ouverture de la séance : 18h30

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil municipal du 04.07.2024 : à l'unanimité des présents après modification : la délibération du parking mairie a été approuvé à 8 voix POUR (et non 9) car C. MERCIER est arrivé après le vote à 18H30.

Arrivée de M. Pascal MICHEL à 18H45

Délibérations :

1) Demande de subvention CATLA :

Madame le maire donne lecture de la demande de subvention de l'association CATLA concernant la fête patronale 2024 à Choux, reçue en mairie le 08/07/2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 9 VOIX POUR décide :

D'attribuer la subvention suivante au compte 65748 : Association CATLA : 130 €

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

2) Demande de subvention Club Sportif de Viry :

Madame le maire informe le conseil municipal du courrier reçu en mairie le 04 juillet 2024, concernant une demande de subvention en faveur du Club Sportif de Viry, association qui accueille des enfants de la commune de Choux.

Vu le dernier versement de subvention à cette association en 2023 pour 150 € (cent cinquante euros),

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents soit 9 voix POUR, décide :

D'attribuer une subvention à l'association Club Sportif de Viry d'un montant de 160€ (cent soixante euros) pour l'année 2024.

D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

3) Devis voirie : choix de l'entreprise :

Considérant la délibération du 24 novembre 2023 sollicitant les subventions au titre de la DETR 2024 et au Conseil Départemental,

Vu la réponse défavorable du Conseil Départemental pour raison d'exclusion du dispositif amendes de police des travaux d'entretien de la voirie,

Vu l'attestation de dossier complet pour la demande de DETR 2024, mais ne valant pas acceptation à ce jour,

Madame le maire donne lecture des propositions de réfection et sécurisation de la voirie communale :

- Sté Multis-travaux Vivien Blanc du 20/06/2024 comprenant le réservoir, la montée du Quer d'Amu, le chemin de la Courbière et le chemin de Rosset : fourniture et pose d'émulsion gravillonnée (remplissage des nids de poule et traitement des fissures) devis n° D-2024-6-0086 : 3 636.36 € HT

- Sté Multis-travaux Vivien Blanc du 20/06/2024 Chemin de Rosset devis n° D-2024-6-0085 : fourniture et pose d'émulsion gravillonnée (remplissage des nids de poule et traitement des fissures + bicouche sur toute la largeur de la route longueur 225m) : 9 218.18 € HT
- Sté Bonnefoy du 30/11/2023 n° SAB232005 : réfections en décapage et enduit bicouche : Chemin de la Courbière, Montée du Quer d'Amu et chemin de Rosset : 32 091.90 € HT,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 9 VOIX POUR décide : d'accepter le devis Multis-Travaux de Vivien Blanc du 20/06/2024 n° D-2024-6-0086 pour un montant de 3 636.36 € HT et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Un complément lui sera demandé pour la réfection de la grille (en haut du chemin de la Courbière).

C. MERCIER quitte temporairement la séance, il ne sera présent ni aux débats ni aux votes :

4) Devis église : travaux urgent :

Madame le maire donne lecture de la proposition de la société AUGÉ-CHARPENTE pour la mise en sécurité (par fixation des tôles par des vis étanches et l'étanchéification) temporaire de la couverture suite aux dégâts causés par le vent, le devis n°2401099 s'élève à 3 995.64 € HT,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 8 VOIX POUR décide : d'accepter le devis AUGÉ-CHARPENTE n° 2401099 pour un montant de 3 995.64 € HT et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

5) Devis poids public : travaux urgent :

Madame le maire donne lecture de la proposition de la société AUTOUR DU BOIS pour la rénovation et la mise en sécurité du pont à bascule communal, le devis n°2401309 s'élève à 3 533.19 € HT,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, soit 8 VOIX POUR décide : d'accepter le devis AUTOUR DU BOIS n° 2401309 pour un montant de 3 533.19 € HT et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Questions et informations diverses :

- 1) Conseil Municipal du 04/07/2024 : Accessibilité parking mairie travaux 2025 : demande de subvention : Décision reportée sur avis du Conseil départemental : complément d'information + SIDEC Elum : proposition sur l'éclairage public : Décision reportée à la demande du SIDEC – complément d'information.
- 2) Rapports du contrôle SPANC dans les bâtiments publics reçus. Installations non conformes (hangar, alambic et salle des fêtes).
- 3) L'ancienne fromagerie est en cours de vente : un point a été fait sur l'affichage public et la boîte aux lettres postale qui resteront sur place.
- 4) Lecture du courrier du Préfet concernant la rénovation du second appartement et nous accordant une aide à hauteur de 40%.
- 5) Lecture de courrier de Mme Paugam annonçant la vente de sa maison à M. Patrice Simond et Mme Sarah Maes.
- 6) Carte postale de l'école de Viry envoyée lors du séjour scolaire en remerciement et soutien de la commune.
- 7) Projet « Espace Intergénérationnel » compte-rendu de la visite de Lydie Chamblas-Architecte-paysagiste conseil de l'État, le 17 juillet dernier + les propositions des entreprises, débat. Une invitation sera envoyée aux familles avec enfant pour une réunion le jeudi 05 septembre 2024...

Date du prochain conseil : 17/09/2024
M. Laurent MERMET-AU-LOUIS, secrétaire

Fin du conseil : 21h30
Mme Piers Josette, maire

PV approuvé lors du conseil municipal du 17/09/2024

